

La Voix de l'Opposition de Gauche

DOCUMENT

En Italie, le Conseil d'Etat dit OUI à l'hydroxychloroquine
comme traitement contre la Covid-19.

Par France Soir 11 décembre. 2020

Par le biais de l'ordonnance 7097/2020 parue ce jour, le Conseil d'Etat italien dit **oui à l'utilisation de l'hydroxychloroquine comme traitement du Covid-19**, à condition qu'il soit prescrit par un médecin. Dans cette ordonnance 7097/2020, il confirme aussi la décision de l'agence pharmaceutique d'exclure le médicament du remboursement.

De plus dans l'ordonnance, publié aujourd'hui, le Conseil d'État a accepté, à titre conservatoire, le recours d'un groupement de médecins généralistes et suspendu la recommandation de l'Aifa (Agence italienne du médicament) du 22 juillet 2020 qui interdisait la prescription hors AMM d'hydroxychloroquine pour la lutte contre Covid-19 - c'est-à-dire pour une utilisation non prévue dans la notice d'usage du médicament.

On peut lire dans l'ordonnance que :

« **L'incertitude persistante sur l'efficacité thérapeutique de l'hydroxychloroquine**, déclarée par l'Aifa pour justifier la poursuite de son, évaluation dans les essais cliniques randomisés - **n'est pas une raison juridique suffisante pour justifier la suspension déraisonnable de son utilisation sur le territoire national par des médecins traitants.**»

Le Conseil d'Etat a bien entendu le message des médecins traitants et des spécialistes en reprenant :

«Le choix d'utiliser ou non le médicament, en situation de doute et de contraste dans la communauté scientifique, sur la base de données cliniques non univoques, sur son efficacité au stade initial de la maladie uniquement, doit donc être remis à l'autonomie décisionnelle et la responsabilité du médecin individuel en **science et conscience et avec le consentement éclairé évident de chaque patient**, sans préjudice de la surveillance constante et attentive du médecin qui l'a prescrit.»

Cette décision qui est une première en Europe intervient après de nombreuses actions des médecins en Italie par le biais d'une pétition évoquée dans [un article précédent](#) et fait suite à [une première ouverture de l'AIFA en date du 15 novembre](#). Le 15 octobre, nous écrivions qu'un groupe de médecins généralistes avait déclaré : "nous allons utiliser l'hydroxychloroquine comme traitement contre la Covid-19 en phase précoce."

Maître Di Vizio, l'un des avocats du professeur Didier Raoult, n'a pas tardé à réagir sur Twitter :

Et voilà la relaxe de [@raoult didier](#)

Juridiquement fin de partie <https://t.co/Wp77Am24QZ>

— Fabrice Di Vizio (@DIVIZIO1) [December 11, 2020](#)

Avec les nombreuses actions juridiques sur l'usage de ce traitement, cette décision devrait contribuer à faire bouger les lignes en France sur les traitements en phase précoce. Elle vient à la suite de nombreuses auditions au Sénat américain de médecins émérites sur les traitements en phase précoce, action portée par le [sénateur Johnson interviewé avec le Pr Harvey Risch](#), le [Pr Peter McCullough](#). Dans un debriefing hier, le [Dr Pierre Kory](#) déclarait à propos de l'ivermectine : "nous avons un traitement qui marche, il faut l'utiliser et que les agences de santé l'autorisent au plus vite."